

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique, de  
la biodiversité et des négociations  
internationales sur le climat et la nature

---

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 15 juin 2026**

**portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission  
paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire**

NOR : TECK2616237A  
*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations  
internationales sur le climat et la nature,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment le II de l'article 1er ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'accord interministériel du 26 janvier 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la commission paritaire de pilotage et de suivi,

## Arrêtent :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants du personnel :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>FO</b> <b>24,90% des voix</b>	Monsieur François DENEUX	Monsieur Arnaud GEOFFROY Monsieur Jacques DOTU
<b>CGT</b> <b>23,96% des voix</b>	Monsieur Bruno PIEL	Madame Jocelyne PELE Madame Isabelle ROBERT
<b>CFDT</b> <b>18,87% des voix</b>	Monsieur Éric TAVERNIER	Monsieur Dominique VINCENT Monsieur Benjamin JACQUES
<b>UNIPF-UNSA</b> <b>18,47% des voix</b>	Monsieur Antoine de PINS	Madame Annie HUYGHE Madame Sylvie MIAN
<b>SNCTA-SNPL</b> <b>7,17% des voix</b>	Monsieur Michel COZ ELLEOUET	Monsieur Tarik HOUARI Monsieur Pierre PEYROT
<b>FSU</b> <b>6,63% des voix</b>	Monsieur Jean-Noël GAUTIER	Madame Amélie BUNEL Madame Véronique CARACO- GIORDANO

### Article 2

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants de l'administration :

Le directeur ou la directrice des ressources humaines ;

Le chef ou la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

Le directeur ou la directrice du centre ministériel de gestion des personnels - SG/DRH/CMGP ;

Le secrétaire général ou la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

Le directeur ou la directrice des ressources humaines et des moyens de Météo-France ;

Le sous-directeur ou la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire - SG/DRH/D/PSPP.

Membres suppléants :

L'adjoint ou l'adjointe au directeur ou à la directrice des ressources humaines ;

L'adjoint ou l'adjointe au chef ou à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

L'adjoint ou l'adjointe au directeur ou à la directrice du centre ministériel de gestion des personnels - SG/DRH/CMGP ;

Le directeur ou la directrice des ressources humaines de l'Office Français de la Biodiversité ;

L'adjoint ou l'adjointe au sous-directeur ou à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire SG/DRH/D/SPP ;

Le chef ou la cheffe du bureau des prestations sociales, SG/DRH/D/PSPP/PSPP2.

Représentants de l'actuaire :

Titulaire : L'associé Président ou l'associée Présidente de Premium Consulting.

Suppléant : Le directeur ou la directrice santé prévoyance, Premium Consulting.

### **Article 3**

Est abrogé l'arrêté du 29 août 2025 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire.

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 15 juin 2026

Pour les ministres et par délégation,  
La cheffe du service développement  
professionnel et des conditions de travail

Stéphanie GILARDIN